



LE PRÉSIDENT

Suresnes, le 15 avril 2020

**Madame Florence LUSTMAN**

Présidente de la Fédération Française de l'Assurance  
26 boulevard Haussmann  
75009 Paris

Madame la Présidente,

Le CNPA qui représente l'ensemble de la distribution et des services de l'automobile, soit 142 000 entreprises et 500 000 actifs, rassemble en son sein les acteurs de la réparation-collision. Plus de 5000 entreprises sont ainsi présentes sur ce marché, qui comprend les carrossiers spécialisés, les concessionnaires, les agents de marque ainsi que les centres de véhicules hors d'usage (VHU) agréés pour le recyclage.

Notre pays traverse une crise sanitaire et économique inédite pour l'ensemble des secteurs d'activité, et la filière automobile, qu'il s'agisse de la vente ou de l'après-vente est particulièrement impactée du fait du confinement.

Les restrictions de mobilité qui en résultent, entraînent une chute drastique de l'activité, des problèmes significatifs de trésorerie et des pertes d'exploitation conséquentes. Cette situation affecte ainsi avec une ampleur particulière les petites et moyennes entreprises de la réparation carrosserie mais aussi de la réparation vitrage, du dépannage, du débosselage sans peinture et les recycleurs, qui étaient déjà très fragilisées dans un contexte structurel de baisse de la sinistralité, et de pressions économiques de tous ordres.

Ce secteur doit par ailleurs procéder à des investissements importants et incompressibles, tant en équipements pour le suivi technologique, qu'en formation professionnelle continue.

Ces entreprises n'ont cessé de s'adapter pour servir au mieux leurs clients, qui sont aussi ceux des membres de la FFA, dans l'objectif de maintenir une qualité de service optimale.

Lors d'une réunion téléphonique le 24 mars dernier avec vos équipes, le CNPA a pu exposer les problématiques spécifiques de nos entreprises et a avancé des propositions d'aide et d'accompagnement par les compagnies et les mutuelles d'assurance, en complément des dispositifs mis en place par le Gouvernement.

Nous avons besoin des assureurs aujourd'hui comme les assureurs auront besoin demain des professionnels de notre secteur, notamment à l'issue de la crise sanitaire afin de répondre de façon réactive aux besoins des assurés en matière de réparation et d'assistance.

Le maintien d'un maillage territorial dense de réparateurs, implique la mobilisation de tous les moyens. Les liens commerciaux qui unissent historiquement nos entreprises aux assureurs, devraient pouvoir se traduire par des liens partenariaux renforcés à l'occasion de cette crise majeure.

Cette démarche est d'autant plus importante que les actions d'aujourd'hui feront les résultats de demain.

Pour les entreprises conventionnées par vos ressortissants (carrosserie peinture, débosselage sans peinture et dégrèlage, réparation accidents, mécanique sous garantie, réparation vitrage, et dépannage), le CNPA souhaite la suspension provisoire pour une période de 6 mois de l'application des remises sur pied de facture prévues dans la plupart des contrats commerciaux, et, pendant une durée identique, la possibilité pour ces opérateurs agréés d'appliquer leurs Conditions Générales de Vente avant négociation.

Pour les entreprises non conventionnées, nous souhaitons que soit mobilisé un fonds spécifique afin de les soutenir, compte tenu de leur implication tout aussi importante dans la gestion de la sinistralité automobile.

Nous vous proposons de définir conjointement les conditions d'éligibilité à cette dotation spécifique.

Enfin, il sera également important de déterminer les conditions de remboursement des frais de gardiennage des véhicules d'assurés laissés dans les garages depuis le début du confinement, et celui des véhicules de remplacement qui n'ont pas été restitués par les assurés. Les conditions de montée en charge à la sortie de confinement avec les différents acteurs devront être également considérées (ex : délais d'enlèvement et de paiement des véhicules...).

Un autre point essentiel pour les professionnels sera de pouvoir facturer toute prestation de décontamination des véhicules, dans l'objectif de garantir durablement une politique sanitaire dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Vous l'aurez compris, l'enjeu est vital pour des milliers d'entreprises de la réparation et du dépannage-remorquage ainsi que pour les centres VHU agréés, et j'espère que vous pourrez réserver aux propositions avancées par le CNPA les meilleures suites de manière rapide, afin de nous permettre de surmonter ensemble cette crise aigüe.

Je suis pleinement conscient que ces mesures en faveur de notre écosystème commun de la réparation-collision s'ajoutent aux efforts consentis par le secteur de l'assurance pour financer les dispositifs de solidarité nationale.

Mes équipes et moi-même sommes à votre disposition dans cette perspective, en inscrivant dans la durée nos futurs échanges.

Vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

  
Francis Bartholomé